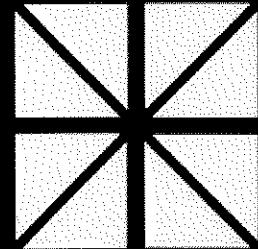
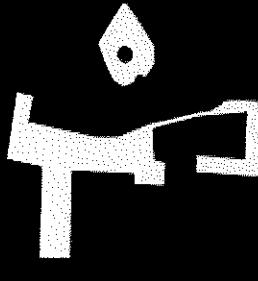


# CHÂTEAU LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Etablissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z

## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-28 du 10 octobre 2025

### Objet : Modification de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### Etaient présents :

##### Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Thomas Vatel

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valençhon

Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : DRAC : Aurélie Lesous

Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay

##### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

##### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Morgan Touboul, Julien Bachard, Edwina Etore-Manika, Déborah Israel

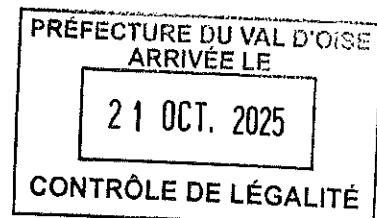
Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

#### Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- François Gaspard, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Antoine Richard, Stagiaire au Cabinet du Préfet du Val d'Oise
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- la délibération n°2019-11 du 25 juin 2019 créant la Commission d'appel d'offres
- la délibération n°2021-25 du 11 octobre 2021 renouvelant la composition de la Commission d'appel d'offres,
- la délibération N°2025-20 du 16 mai 2025 nommant M. Emmanuel MORIN en tant que directeur de l'établissement,
- le remplacement de M. Antoine-Marie PREAUT par M. Philippe DRESS en qualité de Conservateur régional des Monuments Historiques à la DRAC Ile-de-France,
- le départ de Mme Annick AUBERT en tant qu'administratrice au Conseil d'administration de l'établissement,
- la nécessité de mise à jour des membres et des modalités d'exécution de la Commission d'appel d'offres,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré :

- Décide que cette commission sera réunie chaque fois que les programmes d'opérations seront supérieurs à 221 000 euros H.T. En deçà de ce seuil, le Conseil d'administration autorise le directeur à signer les marchés. Il devra en rendre compte lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

- Décide que cette commission sera composée des membres suivants :

	Statut au sein de la CAO	Identité
Membres à voix délibérative	Président	Emmanuel MORIN
	Titulaire	Patricia JOSÉ
	Titulaire	Morgan TOUBOUL
	Titulaire	Dominique HERPIN-POULENAT
	Titulaire	Jean-Baptiste BELLON
	Titulaire	Yann GRILLERE
	Suppléant	Edwina ETORE-MANIKA
	Suppléant	Julien BACHARD
	Suppléant	Marie-Agnès LANTHIER
	Suppléant	Capucine FAIVRE
Membres à voix consultative	Cécile ROUSSEL	Directrice de la Gestion Patrimoniale - CDVO, ou son représentant
	Philippe DRESS	Conservateur régional des Monuments Historiques, ou son représentant

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 18

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le